

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU PAYS DE GRASSE**

SEANCE DU JEUDI 1^{ER} AVRIL 2021

Délibération n°DL2021_040 : Budget principal - Vote du budget primitif 2021

Date de la convocation : 24/03/2021

L'an deux mille vingt et un et le premier du mois d'avril à quatorze heures, en application des articles L.5211-1, L.5211-2, L.5211-6 et L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, le conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Palais des congrès, 22 cours Honoré Cresp à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES EN EXERCICE : 70

PRESENTS : Jérôme VIAUD, Marie AMMIRATI, Pierre ASCHIERI, Marc BAZALGETTE, Philippe BONELLI, Gérard BOUCHARD, Dominique BOURRET, Stéphane CASSARINI, Marino CASSEZ, Raoul CASTEL, Claude CEPPI, Marie CHABAUD, Henri CHIRIS, Marc COMBE, Jean-Louis CONIL, Cyril DAUPHOUD, Gérard DELHOMEZ, Jean-Marc DELIA, Nicolas DOYEN, Anne-Marie DUVAL, Paul EUZIERE, François FERRY, Annie FRECHE, Yves FUNEL, Marie-Louise GOURDON, Jean-Paul HENRY, Pauline LAUNAY, Claude MASCARELLI, Sylvie MORLIERE, Nicole NUTINI, Ismaël OGEZ, Annie OGGERO-MAIRE, Christian ORTEGA, Michèle PAGANIN, Pascal PELLEGRINO, Roland RAIBAUDI, Christiane REQUISTON, Gilles RONDONI, François ROUSTAN, Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Ludovic SANCHEZ, Claude SERRA, Florence SIMON, Martine ULBADI, David VARRONE, Alain YBERT, Christian ZEDET.

PARTIS EN COURS DE SEANCE : Marie AMMIRATI après la délibération n°047, Claude CEPPI après la délibération n° 047, Henri CHIRIS après la délibération n°047, Anne-Marie DUVAL après la délibération n°062, Gérard DELHOMEZ après la délibération n°083, Jean-Paul HENRY après la délibération n°076, Pauline LAUNAY après la délibération n°064, Claude MASCARELLI après la délibération n°054, Nicole NUTINI après la délibération n°054, François ROUSTAN après la délibération n°047, Claude SERRA après la délibération n°071, David VARRONE après la délibération n°027, Christian ZEDET après la délibération n°049.

PROCURATIONS : Ali AMRANE à Jérôme VIAUD, Pierre BORNET à Christian ZEDET, Aline BOURDAIRE à Dominique BOURRET, Catherine BUTTY à Gilles RONDONI, Magali CONESA à Paul EUZIERE, Laurence COSTE à Nicole NUTINI, Julie CREACH à Martine ULBADI, Karine GIGODOT à Nicolas DOYEN, Brigitte LUCAS à Claude SERRA, Jean-Marc MACARIO à Claude SERRA, Christophe MARTELLO à Christiane REQUISTON, Roger MISSENTI à Pascal PELLEGRINO, Christophe MOREL à Dominique BOURRET, Catherine SEGUIN à Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE.
Marie AMMIRATI à François FERRY à partir de la délibération n°048,
Henri CHIRIS à Jean-Marc DELIA à partir la délibération n°047,
Pauline LAUNAY à Jean-Marc DELIA à partir de la délibération n°065,
François ROUSTAN à Cyril DAUPHOUD à partir de la délibération n°048,
David VARRONE à Henri CHIRIS à partir de la délibération n°028,
Christian ZEDET à François FERRY à partir de la délibération n°050.

ABSENTS : Claude BOMPAR, Murièle CHABERT, Valérie COPIN, Odile DESPLANQUES, Gilbert EININGER, Jean-Marc GARNIER, Patrick ISNARD, Robert NOVELLI, Serge PERCHERON.

A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe BONELLI

CONSEIL DE COMMUNAUTE	DELIBERATION
DU 1^{ER} AVRIL 2021	DL2021_040
RAPPORTEUR : Jean-Marc DELIA	
FINANCES	
Budget principal - Vote du budget primitif 2021	
<u>SYNTHESE</u>	
Il est proposé au conseil de communauté de voter le budget primitif 2021 du budget principal avec une reprise anticipée des résultats prévisionnels de 2020.	

Monsieur le Premier Vice-Président expose au conseil de communauté :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération N° DL2021_026 autorisant une reprise anticipée des résultats prévisionnels 2020 au budget 2021 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date 26 mars 2021 ;

Considérant que le débat d'orientation budgétaire a été tenu lors de la séance du 11 février 2021 du conseil de communauté ;

Considérant qu'en application de l'article 107 de la loi NOTRe, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles est jointe au budget ;

Le budget principal pour l'exercice 2021 de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse se présente comme ci-joint avec une reprise anticipée des résultats prévisionnels dégagés par l'exercice 2020.

Les résultats définitifs seront arrêtés lors du vote du compte administratif et que les éventuelles différences seront régularisées dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et compte de gestion définitifs.

La maquette budgétaire complète de ce budget ainsi qu'une note de présentation brève et synthétique prévue par l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales a été adressée aux conseillers communautaires en pièce jointe des convocations de ce conseil de communauté.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (contre : Paul EUZIERE, Magali CONESA, Gérard DELHOMEZ, Stéphane CASSARINI)

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le budget 2021 au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que le total par section qui lui est présenté pour l'exercice 2021 et de l'arrêter comme détaillé ci-joint, ainsi que la note de présentation brève et synthétique prévue par l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales jointe en annexe ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider les dépenses et les recettes dans la limite des crédits prévus aux chapitres détaillés ci-annexés ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur le Comptable public de Grasse.

Fait à Grasse, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
préfecture et publié le

12 AVR. 2021

Le Président

Ju.

Jérôme VIAUD
Maire de Grasse

Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes



AR PREFECTURE

006-200039857-20210401-DL2021_040-BF

Regu le 12/04/2021